Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260930-202609002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 21/09/2026

Délibération du conseil municipal

Mercredi 30 septembre 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202609002 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2026 – Budget Boulangerie

Vu l'article L.1612.-4 du Code Général des Collectivités,

Monsieur et Madame FREVIL Sylvain ont quitté leur commerce ainsi que le logement attenant en date du 30 septembre 2026.

L'état des lieux de sortie a été réalisé par l'adjoint au Maire, Maxime ORAIN, en présence des locataires.

À la suite de cet état des lieux, il convient de procéder au remboursement des dépôts de garantie, pour un montant total de **606,78 €**, réparti comme suit :

- Partie commerciale : 446,71 € ;
- Partie logement : 160,07 €.

En l'absence de crédits suffisants aux comptes concernés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	OPFI	16	165	Remboursement de cautions	607.00 €
					TOTAL	**607.00 €**

Crédits à réduire

Sens	Section	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
R	I	OPNI	13	13241	Communes membres du GFP	607.00 €
					TOTAL	**607.00 €**

Accord à l'unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 24 NOV. 2026
et de sa publication le 24 NOV. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320